

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

DECRET

N° D/2005/⁰⁵⁰/PRG/SGG
DECERNANT LA MEDAILLE
D'HONNEUR DU TRAVAIL.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu- La Loi Fondamentale ;
- Vu- L'Ordonnance N° 116/PRG/SGG du 22 Septembre 1989, portant création de L'Ordre National du Mérite ;
- Vu- La Loi N° L/94/002/CTRN du 26 janvier 1994, modifiant et complétant l'Ordonnance N° 116/PRG/SGG du 22 septembre 1986 ;
- Vu- Le Décret N°D/94/002 du 26 janvier 1994, nommant un Grand Officier de L'Ordre National du Mérite ;
- Vu- Le Décret N°D/94/003 du 26 Janvier 1994, nommant le Grand Chancelier de L'Ordre National du Mérite.

DECRETE

ARTICLE 1^{er} / La Médaille d'honneur du travail de la République de Guinée est décernée à Monsieur **Trygve KROEPELIEN**, Président de D.G.M / Guinor en reconnaissance des bons et loyaux services rendus à la Guinée dans la mise en œuvre et le développement du grand projet minier LEFA Corridor.

ARTICLE 2/ Le présent décret qui prend effet pour compter de la date de signature sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 11 NOVEMBRE 2005



Général Lansana CONTE